



BILAN ANNUEL 2017 - 2018

CLINIQUE DROITS DEVANT



LA CLINIQUE DROITS DEVANT EN BREF

Ayant ouvert ses portes en novembre 2006, la Clinique Droits Devant est l'organisme communautaire montréalais qui aide les personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue avec leurs problèmes judiciaires. Pur produit des organismes du milieu de l'itinérance, elle propose une intervention sociale en milieu judiciaire, se penchant surtout sur les constats d'infraction (communément appelés *tickets* par les personnes de la rue) et les délits criminels.

La Clinique est née en parallèle aux actions de dénonciation de la judiciarisation et des effets des pratiques de profilage social. Le profilage est un traitement discriminatoire, par des personnes en autorité à l'égard de personnes pauvres et souvent vulnérables, qui passe par le ciblage dans la remise de *tickets*, les abus physiques, le harcèlement, etc. En parallèle au combat à mener pour un meilleur partage de l'espace public, il convenait alors de développer un service d'aide individuelle pour les personnes souhaitant sortir des griffes du système judiciaire.

Les services de la Clinique : information et référence ; accompagnement à la cour municipale et au palais de justice de Montréal, dans la prise d'ententes (de paiement et travaux compensatoires) à Montréal et ailleurs au Québec, dans les différents recours (comme la déontologie policière).

La Clinique est aussi spécialisée dans la formation des intervenantEs du milieu et la sensibilisation des acteurs judiciaires. De même, elle offre des ateliers d'échange sur les droits destinés aux personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue.

La Clinique Droits Devant, c'est :

- Depuis 11 ans, près de 2 800 personnes qui ont entrepris des démarches ;
- Cette année, 748 sorties de dossiers de *tickets* et de criminel à la cour municipale réalisées afin d'identifier, avec les personnes, les démarches possibles ;
- Cette année, plus de 225 intégrations de personnes dans le PAJIC (programme social en itinérance de la cour municipale) ;
- Depuis 11 ans, près de 175 formations et ateliers sur les droits donnés à plus de 1 750 personnes employées ou fréquentant les organismes du milieu...

L'organisme accueille la personne, tient compte d'où elle est rendue dans sa situation quand elle se présente, intervient le plus possible dans une perspective de défense de droits en respectant ses choix et son rythme. Pas si simple, mais combien important !

TABLE DES MATIERES

LA CLINIQUE DROITS DEVANT EN BREF	3
Mot de la présidente.....	4
Introduction	6
ACTIVITÉS DE LA CLINIQUE DROITS DEVANT	7
Les services à Montréal.....	7
L'accueil, la régularisation et les références	7
Les accompagnements.....	8
Les programmes sociaux de la cour municipale.....	9
Réalités autochtones.....	11
Les recours	12
Les services hors Montréal	12
La transmission de l'expertise	13
Aux personnes judiciairisées	13
Aux intervenantEs.....	13
Réseau de Piliers.....	14
COLLABORATIONS ET PARTENARIATS	15
Après du milieu communautaire.....	15
Après des acteurs judiciaires.....	16
Bénévoles et stagiaires.....	16
Partenaires financiers	17
VISIBILITÉ, IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ ET SENSIBILISATION.....	17
FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE + ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	20
Le conseil d'administration	20
L'équipe de travail.....	20
CONCLUSION	21

Mot de la présidente

Les services de la Clinique Droits Devant demeurent une ressource fondamentale pour les personnes à Montréal qui sont judiciairisées et pénalisées pour être ou avoir été en situation d'itinérance. En plus des personnes que la Clinique continue de soutenir au fil des ans, elle a desservi 365 nouvelles personnes cette année.

Cette réalité met malheureusement en évidence l'impact néfaste de la judiciarisation continue des personnes en situation d'itinérance, personnes qui ont le droit d'occuper l'espace public, mais qui sont pénalisées pour le faire.

Nous tenons à souligner les intervenantes brillantes et engagées qui ont créé et contribué au développement de la mission et des services de la Clinique Droits Devant, et qui passent maintenant à d'autres projets.

Merci à Isabelle Raffestin, qui a co-fondé la Clinique en 2006, développé l'équipe d'intervention ainsi que le poste de coordination, et a travaillé sans relâche au fil des années pour faire de l'organisme fort qu'il est aujourd'hui. Merci à Astrid Decroix, intervenante chevronnée qui a toujours mis les personnes marginalisées au centre de ses interventions et qui a commencé il y a plus de huit ans en tant que Pilier avant de rejoindre l'équipe d'intervention. Merci à Jacinthe Poisson qui a contribué merveilleusement à l'équipe avec son implication et son expérience de militante pour la justice sociale.

La dernière année a été marquée de départs, mais aussi d'arrivées. Merci à Elsa Bénard et Amélie Roulet qui sont arrivées pour appuyer l'excellent travail d'Andréanne Tremblay. L'engagement et la force de notre directeur, Bernard St-Jacques, ainsi que le soutien de notre conseil d'administration fourniront la stabilité nécessaire pour développer la nouvelle équipe, qui continuera de faire progresser la mission de la Clinique.

Merci à toute l'équipe, aux bénévoles, aux Piliers et Super-Piliers, aux partenaires communautaires et institutionnels ainsi qu'aux bailleurs de fond.

Tara Santini
Présidente
Clinique Droits Devant

Introduction

La Clinique Droits Devant poursuit depuis 11 ans son aide aux personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue. Le fait de recevoir des constats d'infraction continue de faire partie du quotidien de ces dernières et la dette qui y est liée continue d'être un obstacle à la défense de leurs droits et à leur réinsertion sociale. La Clinique ne cesse d'accentuer ses interventions, ses collaborations et d'élargir ses ressources humaines.

Cet organisme communautaire est né, sous l'égide du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), des constats d'intervenants sociaux du milieu de l'itinérance, alors témoins de l'impact de la judiciarisation sur la vie des personnes. Sa naissance a été aussi possible grâce au milieu de la recherche qui, avec la chercheuse Céline Bellot, a montré l'ampleur de cette judiciarisation. Ce ciment fait en sorte que les services restent ancrés sur les besoins du milieu et que la Clinique Droits Devant offre un accompagnement social dans la sphère juridique en respectant le choix des personnes concernées.

Au cours de l'année 2017-2018, notamment dans le but de recentrer ses interventions et diminuer la surcharge de travail de l'année précédente, la Clinique a travaillé sur sa structure (en modifiant ses plages horaires, en resserrant certains critères d'intégration, etc.). Elle a également créé des outils afin de pérenniser ses interventions. Ces changements de fonctionnement favorisent davantage un bon climat de travail. Aux intervenantes, ils ont permis d'être en contact avec plus de personnes judiciarisées et de répondre à leurs questions en plus d'être présentes dans différents événements organisés par nos partenaires.

L'année a aussi été marquée par deux départs et deux arrivées, ce qui a quelque peu (c'est le moins que l'on puisse dire) bousculé les activités du dernier trimestre de l'année. Nos chères Jacinthe et Astrid nous ont en effet, quitté à deux mois d'intervalle, alors que nous étions déjà dans la préparation du départ de la doyenne de l'organisme, Isabelle, prévu pour juin 2018.

Tout en peaufinant son service, en élargissant son rayonnement et en diversifiant son financement, la Clinique Droits Devant a continué le développement de son action auprès des personnes issues de communautés autochtones. Elle a aussi planché sur d'autres chantiers, notamment la participation citoyenne.

Elle vient donc de franchir une nouvelle étape, dont le présent bilan viendra témoigner, et poursuit sa route en toute solidarité avec les personnes qu'elle accompagne dans la complexe sphère judiciaire. Merci de faire un peu (ou beaucoup) de chemin avec nous !

L'équipe de la Clinique Droits Devant

ACTIVITÉS DE LA CLINIQUE DROITS DEVANT

Les services à Montréal

Les activités de la Clinique Droits Devant sont variées, en commençant par l'accueil des personnes jusqu'aux suivis réalisés avec elles en passant par l'information pour les amener à faire leurs propres choix concernant leur situation judiciaire.

Au cours de l'année débutant le 1^{er} avril 2017 et se terminant le 31 mars 2018, **365 nouvelles personnes** (292 hommes, 71 femmes et 2 transgenres) **se sont vues ouvrir un dossier à la Clinique** dans le but de connaître leur situation judiciaire (contre 450 en 2016-2017 et 411 en 2015-2016). 270 de celles-ci étaient âgées de 35 ans et plus et 95 de moins de 35 ans.

En somme **2 799 personnes judiciarisées en situation d'itinérance, à risque ou ayant connu une telle situation ont un dossier à la Clinique au 31 mars 2018.**

L'accueil, la régularisation et les références

<i>Accueil</i>	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Différence
Contacts (pour répondre aux questions, informer, suivis)	3830	2178	ND	+1652
Sorties de dossiers à la cour municipale	748	677	478	+71
Sorties de dossiers au Palais de justice	122	102	63	+20
Ententes de paiement	225	166	119	+59
Ententes travaux compensatoires	134	166	132	-32
Références vers d'autres organismes	424	326	255	+98
Refus de service	68	2	ND	+66

La première étape afin qu'une intervenante puisse offrir un choix éclairé aux personnes est la sortie du dossier de la cour. Le Programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance (PAPSI) est un volet de la perception des amendes indispensable au travail de la Clinique puisqu'il facilite la sortie de tous les dossiers à la cour municipale et permet la prise d'ententes adaptées aux situations des personnes qui

la contactent. De leur côté, les 122 sorties de dossiers au Palais de justice inclut les demandes faites pour Montréal, mais aussi un petit nombre pour les autres villes.

La baisse du nombre de nouveaux dossiers (450 à 365) trouve en partie son explication dans le fait que 68 personnes se sont vues refuser le service. En contrepartie, le nombre de contacts est en nette hausse et le nombre de sorties de dossiers réalisées a augmenté de plus de 10% cette année.

Les refus de services sont beaucoup dus au fait que la demande n'est pas en lien avec le mandat ou que les constats d'infraction sont liés à la conduite d'un véhicule automobile. Du coup, les services et le mandat ont été resserrés surtout en raison d'une surcharge de travail constatée l'année dernière, y compris pour la personne qui se trouve dans une situation de grande précarité. En outre, dans le but d'offrir un service adapté aux besoins des personnes, les plages horaires ont été modifiés pour le sans rendez-vous. Ces changements ont permis d'offrir plus de temps d'écoute aux personnes tout en diminuant la pression exercée sur les épaules de l'équipe de travail.

Les accompagnements

Accompagnements	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Différence
Accompagnements à la cour pour des constats d'infraction	4	21	7	-17
Accompagnement à la cour pour des dossiers criminels	45	87	11	-42
Accompagnement au Palais de justice	15	38		-23
Autres accompagnements	3 à l'Aide juridique	0		+3

Les accompagnements sont un des services offerts depuis les débuts de l'organisme. Ils permettent aux personnes de se sentir soutenues lors d'audiences en salle de cour tout en permettant aux intervenantes de créer un lien avec différents acteurs judiciaires.

Un des grands constats de cette année consiste en une **diminution importante du nombre d'accompagnements réalisés en salle de cour**. Si le manque de disponibilités en constitue la raison principale, plusieurs personnes ont été référées vers d'autres intervenantEs ou encore au Programme d'accompagnement à la cour des étudiantEs de Montréal (PACEM), ressource déployée dans plusieurs universités de Montréal et avec qui la Clinique Droits Devant a développée d'importants liens depuis

près de 10 ans. Plus de démarchage a aussi été réalisé avec les avocatEs de la défense pour faire relever un défaut mandat (mandat d'arrestation) ou encore faire transférer le dossier de personnes dans un programme social de la cour.

Dans le but de répondre aux demandes d'accompagnement ou aux questions pour la plupart non liées aux *tickets* et au criminel, **les intervenantes ont réalisé 30% de plus de références** (424 références). Le PACEM a été sollicité à plusieurs reprises. Parmi les ressources vers lesquelles les références ont été effectuées pour des questions juridiques qui sortent du mandat de la Clinique, on note des avocatEs de la défense, le Centre de justice de proximité du Grand Montréal, des comités logement, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) et des organismes en itinérance tant à Montréal que hors Montréal.

Les programmes sociaux de la cour municipale

Outre le PAPSI (perception des amendes), abordé plus tôt, le PAJIC (Programme accompagnement justice itinérance à la cour) traite les constats d'infraction (volet régulier) et les dossiers criminels (volet Portes Ouvertes) de Montréal. Ce programme permet le retrait total ou partiel des constats d'infraction reçus par des personnes lors de leur période d'itinérance et qui ont fait des démarches de sortie de rue.

- Le volet régulier (constats d'infraction) se passe en partie à la Clinique Droits Devant (par des rencontres avec des procureurEs, etc.) et se finalise à la cour.
- Le volet Portes Ouvertes (criminel) se déroule à la cour avec plusieurs suivis à la fois à la cour et à la Clinique (avec un plan d'intervention défini par la personne).

Le PAJIC permet aux personnes de recevoir une sentence plus adaptée à leur réalité en contrepartie d'actions qu'elles prennent pour améliorer leur situation.

Les deux volets du programme continuent de connaître une grande popularité. **L'importance du PAJIC et l'action de la Clinique Droits Devant est soulignée dans le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 qui, bien sûr, privilégie la poursuite du soutien à de telles initiatives auprès des populations itinérantes, notamment celles issues de communautés autochtones.**



Les PAJIC (programme en itinérance)	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Différence 2 dernières années
PAJIC Régulier				
Intégration au programme	158	228	173	-70
Finalisation du programme	125	143	149	-18
Constats d'infraction finalisés :	1976	2566	2472	-590
- Retraits	1923	2078	2414	-155
- Diminutions de frais	53	88	58	-35
Rencontres avec unE procureurE à la Clinique Droits Devant	222	200	189	+22
Journées de rencontres	29	27	22	
½ journées à la cour	19	21	26	
PAJIC Portes Ouvertes				
Intégration au programme	68	61	10	+7
Finalisation du programme	21	23		-2
Dossiers criminels complétés :	53	56	39	-3
- Retrait des accusations	19	23	8	-4
- Sentences suspendues	26	30	23	-4
- Absolutions	5	3	0	+2
- Amendes	3	0	0	+3
Personnes sorties du programme	24	12	0	+12
Rencontres et contacts de suivis à la cour et à la Clinique	327	120 (rencontres uniquement)	ND	
½ journées à la cour	23	20		+3

Cette année encore, des journées de rencontres à la Clinique Droits Devant ainsi que des demi-journées à la cour ont été ajoutées afin de répondre aux besoins du programme. De plus, à l'automne, les critères d'intégration ont été resserrés afin que les personnes finalisent plus vite le processus du PAJIC étant donné l'importance de la demande. Ainsi, tant celles intégrées au volet régulier (*tickets*) que Portes Ouvertes (criminel) doivent être autant que possible stabilisées en logement, et pour les personnes dans le volet Portes Ouvertes, on ajoute la nécessité d'avoir un bon lien avec unE intervenantE qui les aide et les soutiennent dans leurs démarches.

Malgré une augmentation du nombre de rencontres (+22) avec unE procureurE, moins de personnes (-18) ont finalisé le **PAJIC régulier**. De plus, on peut expliquer que près de 600 constats d'infraction aient été traités en moins par rapport à l'année précédente par le fait que les personnes dans le PAJIC ont généralement une situation judiciaire de moindre ampleur. En outre, la baisse du nombre de finalisations s'explique en partie par le fait que davantage de rencontres de suivi ont été demandées par les procureurEs, comparativement aux autres années.

De leurs côtés, les chiffres du **PAJIC Portes Ouvertes** ont connu moins de fluctuation, mais le fait saillant de l'année demeure le nombre de rencontres de suivis avec les personnes criminalisées, qui a grandement augmenté (bien que la méthodologie a changé et qu'on ne peut comparer les chiffres de 120 et 327 suivis, ces derniers ont plus ou moins doublé). En ce sens, le temps d'intervention et de suivi de dossiers avec les personnes est considérable pour des résultats somme toute semblables en termes de finalisation du programme. À cela s'ajoute un temps de préparation plus imposant qui s'explique notamment par la tenue de rencontres la veille de chaque demi-journées PAJIC Portes Ouvertes à la cour, regroupant procureurE, intervenante de la Clinique et agentE des services correctionnels afin de discuter des dossiers. Le resserrement des critères d'intégration par la Clinique et la demande des procureurEs d'un plus grand nombre de rencontres de suivis avant finalisation semblent expliquer en partie le décalage entre le nombre relativement stable de finalisation et la hausse des rencontres de suivi. Enfin, si 7 personnes de plus ont intégré le programme, il y en a tout de même 12 de plus qui en sont sorties en cours de route, certaines trouvant le processus trop long, étant bien moins stables ou ayant fait l'objet de nouvelles accusations criminelles.

Réalités autochtones

La Clinique a également continué à travailler en collaboration et à soutenir le Centre de Justice des Premiers Peuples (CJPP) dans le développement d'initiatives différentes ou adaptées aux réalités des personnes Autochtones. Entre autres choses, des plages horaires du PAJIC leur ont été réservées, pour un total de 4 journées complètes et 3 demi-journées de rencontres au Centre D'Amitié Autochtone de Montréal avec unE procureurE et 5 demi-journées du PAJIC à la cour dans lesquelles ont permis d'y être centralisées les comparutions des personnes autochtones. Une intervenante de la Clinique était présente à chacun de ces moments. De plus, une quinzaine de rencontres avec les responsables du CJPP se sont tenues notamment afin de développer les initiatives actuelles et à venir. La collaboration avec le Centre de justice des premiers peuples est très porteuse et fort enrichissante pour les deux côtés, suscitant de très bonnes réflexions et discussions. **On peut espérer que les réalités culturelles et historiques vécues par les personnes issues de ces communautés soient bien**

davantage prises en compte par les acteurs judiciaires, car l'adaptation d'un volet autochtone du PAJIC ne constitue qu'une des toutes premières étapes d'un nécessaire changement de culture plus global.

Enfin, en ce qui a trait aux autres programmes sociaux de la cour municipale de Montréal (il y en a huit au total), la Clinique y a réalisé 11 accompagnements, dont 4 au Programme en toxicomanie (PAJ-TO), quatre au programme en santé mentale (PAJ-SM), deux au programme en violence conjugale (Côté cour) et un au programme pour les femmes commettant des vols de subsistance (ÈVE). Les responsables ont été rencontrés par l'équipe de travail, essentiellement des PAJ-SM, Côté cour, Programme Ève et des Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

Les recours

<i>Recours</i>	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Différence
Déontologie policière (aide à la rédaction de plaintes et accompagnements)	10	13	2	-3
CDPDJQ (aide à la rédaction et dépôt de plainte)	1	0	0	+1

Peu de changement cette année au niveau de l'aide dans les recours contre les abus policiers offerte par les intervenantes de la Clinique. Néanmoins, pour la première fois, une plainte a été déposée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJQ). De plus, toute l'équipe de travail a rencontré le nouveau commissaire à la déontologie policière afin de partager les réalités des personnes en situation d'itinérance en matière d'abus policier et de connaître les ouvertures possibles en vue de rendre plus accessible l'accès à ce recours.

Les services hors Montréal

	2017-2018	2016-2017	2015-2016	Différence
Sorties de dossiers dans d'autres villes	131	146	68	-15
Ententes de paiement	28	22	9	+6
Ententes de travaux compensatoires	37	38	23	-1

Depuis deux ans, la Clinique est particulièrement active dans l'aide aux personnes avec leurs démarches dans d'autres villes à travers la province. Les villes n'étant pas reliées entre elles, chaque démarche doit être répétée auprès de chacune d'entre elles.

Soulignons qu'il arrive qu'après avoir été accompagnées par la Clinique auprès d'une ou quelques villes (exemple Laval et Longueuil), des personnes judiciairisées poursuivent seules leurs démarches auprès d'autres villes (exemple Sherbrooke et Joliette). Par ailleurs, les demandes de sorties de dossiers n'ont pas toutes abouti à une entente. La raison en est que certains dossiers étaient fermés et que plusieurs bureaux de la perception des amendes d'autres villes refusent d'offrir des ententes (travaux compensatoires ou paiement) adaptées aux personnes en processus de sortie de rue. Ces refus mettent souvent en péril les démarches entreprises par ces personnes désirant mettre derrière elle leur judiciairisation, sans compter qu'ils augmentent le risque d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes, une option encore fort réelle dans d'autres villes du Québec.

La transmission de l'expertise

En plus de l'aide directe offerte aux personnes afin qu'elles agissent sur leur situation judiciaire selon leur choix, la Clinique poursuit son travail afin que davantage de personnes et d'intervenants soient outillés et formés pour défendre leurs droits ou aider les personnes judiciairisées.

Aux personnes judiciairisées

	2017-2018	2016-2017	Différence
Informations données aux personnes judiciairisées	110	157	-47
Ateliers sur les droits	3 pour 55 personnes	5 pour 72 personnes	-2

Aux intervenants

	2017-2018	2016-2017	Différence
Informations données aux intervenants	148	100	+48
Formations	12 à 196 personnes	10 à 131 personnes	+ 2 formations + 65 personnes

Cette année, la transmission d'informations et d'expertise a été tournée davantage vers les intervenantEs. La série de 3 formations (théorique et pratico-pratique sur la procédure pénale et criminelle ; sur les recours en cas d'abus) dispensées par la Clinique accueillent un nombre grandissant de participantEs, au point où elle peine à répondre à cet engouement, faute de temps.

Réseau de Piliers

Les organismes Piliers sont : l'Auberge Communautaire du Sud-Ouest (ACSO), Auberge du cœur Le Tournant, Cactus, Chez Doris, Dans la rue, Dopamine, L'Itinéraire, Maison du Père, Passages, Plein Milieu, Premier Arrêt et Programme Dialogue (YMCA), Projet Logement Montréal (PLM), Travail de Rue Action Communautaire (TRAC), Rap Jeunesse et Rézo.

Le réseau d'organismes Piliers, qui offrent des services similaires à ceux de la Clinique, directement aux personnes dans leurs ressources, continue de s'agrandir. Ce sont maintenant 16 organismes (3 de plus que l'an dernier) qui constituent ce réseau où les intervenantEs Piliers sont forméEs, se rencontrent pour partager leurs expériences et pour bénéficier d'ateliers thématiques sur une base trimestrielle. Les 3 rencontres de cette année ont regroupé un total de 30 intervenantEs. Une rencontre annuelle, avec les directions des organismes a également eu lieu et a regroupé 22 personnes, directeurs/trices comme intervenantE des groupes Piliers.



Des intervenantEs du milieu lors de l'événement *Au-delà de la déjudiciarisation : Forum sur la défense de droits, le profilage social et la participation citoyenne*, organisé par la Clinique

COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

La Clinique Droits Devant continue de travailler en collaboration avec différents acteurs de différents milieux, en raison de sa mission à la frontière des milieux communautaire et judiciaire. Cette année, elle a encore été plus active dans différents lieux de rencontres. Voici une liste non exhaustive de ces implications.

Auprès du milieu communautaire

Outre les multiples rencontres avec le réseau d'organismes Piliers, la Clinique a été bien active dans le milieu communautaire. Elle a notamment été partie prenante d'activités du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (**RAPSIM**), notamment les deux rencontres de l'Opération Droits Devant concernant les enjeux d'espace public, de même que de son Forum tenu dans le cadre du 4^e anniversaire de la Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Elle a aussi assuré une présence dans des rencontres et autres **activités de ses partenaires**. Elle a notamment participé aux assemblées générales annuelles de TRAC et Dopamine, un 5 à 7 de partenaires organisé par Diogène, le lancement du bottin de ressources de ce dernier organisme, au 20^{ème} anniversaire du Pas de la rue et à l'activité de réseautage de Projet logement Montréal (PLM). Elle a aussi visité les programmes communautaires du YMCA, les organismes Projet Autochtones du Québec (PAQ), Chez Doris, et Open Door. Une rencontre entre les deux équipes s'est aussi tenue afin d'améliorer le travail avec le YMCA (volet travaux compensatoires). Deux rencontres se sont aussi tenues avec Éducaloi et des organismes du milieu pour identifier les besoins de ces derniers en matière de justice.

Il faut souligner la contribution de trois **Supers Piliers**, Magali, Émilie, et Julie, une grande aide dans le cadre du programme PAJIC. Celles-ci proviennent des organismes Dopamine, Plein Milieu et le Groupe d'intervention Alternative par les Pairs (GIAP).

Concernant les réalités **autochtones**, soulignons la belle collaboration avec le Centre de justice des premiers peuples (en particulier Rachel et Danielle). La Clinique a participé à une consultation sur le plan montréalais en itinérance avec les organismes autochtones, à deux rencontres du comité justice du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal et une autre sur les recours en matière judiciaire. Lors de deux voyages à Val d'or, la Clinique a pu aussi rencontrer des organismes du milieu, comme le Centre d'amitié autochtone et la maison d'hébergement La piaule.



La Clinique étant située dans le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, elle a participé à deux rencontres de son conseil d'administration et une autre avec la Ville de Montréal, copropriétaire du bâtiment. Elle a aussi participé à des rencontres de la Table de concertation Faubourg St-Laurent, notamment concernant les enjeux du communautaire et de son portrait quartier.

Auprès des acteurs judiciaires

La Clinique a rencontré des responsables de la perception des amendes de Montréal à deux reprises, notamment au niveau de l'arrimage entre le PAPSI et le PAJIC. Une agente de la perception a également formé les intervenantes de la Clinique sur le système de la cour, permettant ainsi l'accès à certaines informations pour le suivi des dossiers des personnes.

Afin de continuer d'améliorer le fonctionnement du PAJIC, plusieurs rencontres se sont tenues avec le procureur et la juge responsables du PAJIC concernant l'achalandage des dates de cour, d'autres avec le procureur et des personnes responsables des services correctionnels en ce qui a trait aux rencontres préalables aux dates de cour en PAJIC Portes Ouvertes. Enfin, une responsable de l'Aide juridique a été rencontrée à deux reprises afin d'approfondir les liens avec les avocatEs de la défense et une avocate du même service est venue visiter la Clinique.

La Clinique continue d'animer le Comité Accompagnement Justice Itinérance (CAJI), qui s'est réuni à deux reprises et qui est destiné à faire le suivi des initiatives en matière de justice et d'itinérance à Montréal. Le CAJI regroupe une juge, des responsables de la perception des amendes, de la poursuite (procureurEs), de la défense, du Barreau du Québec, du CIUSSS du Centre-sud, du RAPSIM, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique (Services correctionnels) et le YMCA (volet travaux compensatoires). Pour sa part, le comité interne, qui fait le suivi plus opérationnel du PAJIC et qui est sous la direction de la juge responsable du projet, s'est réuni à trois reprises.

Bénévoles et stagiaires

Cette année se sont 35 bénévoles qui ont contribué au quotidien de la Clinique Droits Devant. De plus, deux stagiaires, l'une de ProBono UQAM et l'autre de la maîtrise en service social de l'Université de Montréal, ont également été accueillies afin qu'elles développent une expérience auprès de personnes marginalisées. Six personnes ont également effectué des travaux compensatoires en cours d'année.

Partenaires financiers

La Clinique a pu compter notamment sur le soutien de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), du ministère de la Justice du Québec (Fonds Accès Justice), de la Ville de Montréal et de différentEs députéEs. L'arrivée de nouvelles sources de revenu, telles le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), la Fondation Écho, l'Arrondissement Ville-Marie et le Secrétariat aux affaires autochtones, est venu contribuer à la diversité grandissante de son financement.



Secrétariat
aux affaires
autochtones

Québec 

Ville-Marie
Montréal 

VISIBILITÉ, IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ ET SENSIBILISATION

La Clinique Droits Devant est impliquée dans différents milieux, notamment parce qu'elle dispose d'importantes aptitudes de transfert de connaissance, mais aussi parce qu'elle intervient avec une multitude de type d'acteurs et actrices.

D'abord, quatre occasions uniques ont marqué l'année en matière d'implication, de visibilité et de rayonnement :

- **Party pyjama littéraire.** La Clinique a organisé cet événement-bénéfice en mai 2017 qui, en plus de contribuer à son financement, a permis de rassembler plus de 225 personnes, le cabaret du Lion d'or affichant complet.
- **Consultation de la Ville de Montréal sur le profilage racial et social.** Tombant un peu de nulle part, en juin, la Clinique y a participé activement en déposant un mémoire, en témoignant sur place et en alimentant les médias sur la question
- ***Au-delà de la judiciarisation : Forum sur la défense de droit, le profilage social et la participation citoyenne.*** Cet événement tenu en septembre a permis de favoriser des discussions d'une cinquantaine de personnes parmi ses partenaires communautaires sur ses trois importants sujets.
- **La Clinique à Val d'Or.** Deux voyages à l'automne : l'un pour aller appuyer le Centre d'amitié autochtone dans la création d'un programme spécial à la cour municipale ; l'autre pour témoigner de son expérience à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec.



Une bonne part de la superbe distribution du Pyjama party littéraire du 10 mai 2017. De gauche à droite, la soprano Caroline Bleau, le baryton Étienne Dupuis, les comédiens Alain Zouvi et Sophie Faucher (en haut), la chroniqueuse littéraire Claudia Larochelle et le journaliste sportif Robert Frosi

De plus, **la Clinique est membre de différents regroupements**, soit le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), la Ligue des droits et libertés (LDL), la Table de concertation du Faubourg St-Laurent (TCFSL) et l'Observatoire sur les profilages (OSP). Elle est aussi située au Centre communautaire du Faubourg St-Laurent (CCFSL), dont elle est membre locataire.

Concernant le **milieu universitaire**, la Clinique a fait une présentation à l'École d'été sur l'itinérance de l'Université de Montréal de même qu'à une Table ronde organisée par ProBono UQAM où une vingtaine d'étudiantEs étaient présentEs pour discuter de l'accès à la justice pour les personnes vulnérables. Elle a aussi présenté la réalité de l'itinérance féminine et de la judiciarisation à 25 étudiantEs de l'Université Concordia.

Dans le cadre d'autres événements, la Clinique a fait des présentations lors d'une conférence midi du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), dans deux ateliers du Colloque national sur l'itinérance et dans le cadre d'une Conférence à la John Howard Society (spécialisée dans le système carcéral) à Québec. Les

présentations portaient essentiellement sur la réalité judiciaire des personnes itinérantes et le programme PAJIC.

Voici quelques-unes des autres activités où la Clinique a pu apporter sa contribution :

- La journée de sensibilisation sur les surdoses à l'invitation de l'Association Québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD)
- Le Groupe de travail sur la cohabitation sociale issu du Comité directeur en itinérance de Montréal, piloté par la Ville de Montréal
- La Formation croisée sur la justice, l'itinérance et la santé mentale, initiative de l'Institut Douglas
- La Table-ronde sur le financement en itinérance – Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI), initiative du comité consultatif du gouvernement fédéral
- Le Forum des cliniques juridiques, à l'initiative de ProBono Québec
- Une conférence sur les rouages du PAJIC présentée à des juges chinois, à l'invitation des juges de la cour municipale de Montréal
- Une rencontre conjointe avec le président de la Commission des droits de la Personne (CDPDJQ), à la demande du RAPSIM
- Une rencontre avec Véronique Hivon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice



Jacinthe Poisson et Bernard St-Jacques avec le commissaire Jacques Viens de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec

FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE + ÉQUIPE DE TRAVAIL

En 2017-2018, la Clinique comptait 58 membres dont 26 étaient présentEs à sa dernière assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration

Les membres qui le composent sont :

- Tara Santini, présidente (membre individuelle)
- Andréane Désilets, vice-présidente (membre partenaire)
- Benoit Morissette, trésorier (membre individuel)
- Véronique Fortin, secrétaire (membre individuelle)
- Jean-François Morin-Roberge, administrateur (membre individuel)
- Frédéric Voghel, administrateur jusqu'en août 2017 (membre usager)
- Richard Cadieux, administrateur jusqu'en juin 2017 (membre usager)
- Bernard Champoux, administrateur coopté en septembre 2017 (membre usager)
- Alice Conroy, administratrice cooptée en octobre 2017 (membre usagère)

Le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises et a travaillé sur de nombreux chantiers, entre autres la consolidation du financement, la structure et la représentation de l'organisme. Quelques comités de travail se sont aussi rencontrés, notamment en ressources humaines (3 rencontres), financement (2) et un autre portant sur la structure de l'équipe de travail en lien avec le changement de poste à la coordination (2).

L'équipe de travail

Aux trois-quarts de l'année, Jacinthe Poisson et Astrid Decroix ont quitté la Clinique afin de relever de nouveaux défis. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour le travail qu'elles ont accompli de manière très professionnelle. Elles ont laissé leur place à de nouvelles personnes membres d'une nouvelle équipe motivée et consciencieuse.

Au cours de l'année 2017-2018, l'équipe était composée de :

- Bernard St-Jacques, directeur général (depuis septembre 2016)
- Isabelle Raffestin, coordonnatrice (depuis août 2006)
- Jacinthe Poisson, intervenante (de juin 2015 à décembre 2017)
- Astrid Decroix, intervenante (de février 2016 à février 2018)
- Andréanne Tremblay, intervenante (depuis février 2017)
- Elsa Bénard, intervenante (depuis février 2018)
- Amélie Roulet, intervenante (depuis mars 2018)

CONCLUSION

L'expérience de cette année a montré une fois de plus l'importance de l'accueil et de l'accompagnement qu'offre la Clinique Droits Devant. L'accueil est à la base de ses interventions et de l'entrée dans les programmes de la cour municipale liés à l'itinérance. De lui découle du temps d'intervention et de l'écoute active puisque les personnes vivent différentes problématiques, n'ont pas les mêmes difficultés et les mêmes besoins en matière judiciaire. Toutes doivent cependant bénéficier d'assez de temps pour s'exprimer et être informées afin qu'elles fassent un choix éclairé. En outre, la plupart d'entre elles ont besoin de se faire entendre parce qu'elles ont vécu des épisodes fâcheux de profilage social, racial ou d'autres formes de discrimination et qu'elles ont très peu de lieux pour le faire.

Cette année, la Clinique a aussi pérennisé ses interventions en créant différents outils, en réaménageant les plages horaires sans rendez-vous et en resserrant son mandat. Ce changement a permis d'accueillir et de répondre à davantage de personnes tout en respectant ses obligations.

De plus, les intervenantes de la Clinique ont une vision d'ensemble de la judiciarisation et des rouages de la procédure pénale et criminelle, ce qui leur permet d'informer et d'être présente tout au long du processus (avant, pendant et après le jugement) pour soutenir les personnes concernant leurs dossiers judiciaires.



De gauche à droite, les intervenantes **Andréanne Tremblay** et **Jacinthe Poisson** (jusqu'à décembre 2017) et la coordonnatrice **Isabelle Raffestin** (dont le départ est prévu pour juin 2018)

De par sa position au carrefour des mondes de l'intervention sociale et judiciaire, la Clinique Droits Devant a développé une expertise unique et reconnue faisant en sorte qu'elle est beaucoup sollicitée pour investir plusieurs lieux en vue de la partager. Elle a ainsi réalisé cette année de nombreuses représentations et participé à plusieurs évènements.

En somme, 2017-2018 a une fois de plus été bien remplie pour la Clinique. Il n'en demeure pas moins qu'elle se doit d'approfondir la défense de droits des personnes et accorder davantage de temps pour effectuer les accompagnements lors des audiences en salle de cour, que ce soit dans la contestation d'un constats d'infraction ou pour toute audience en matière criminelle. En outre, il serait bien de pouvoir développer des liens et sensibiliser les acteurs et actrices judiciaires d'autres cours municipales et de palais de justice étant donné que la judiciarisation des personnes itinérantes se retrouve souvent dans plusieurs villes et que le risque d'emprisonnement y est encore bien présent. Un autre gros défi à venir concerne les ressources humaines, avec une équipe plus jeune que jamais et le départ prochain de sa créatrice et mentor. La Clinique se doit aussi de trouver des alternatives en termes d'espaces afin d'obtenir un environnement de travail plus agréable, plus accueillant et plus sécuritaire.

Malgré tous ces défis, parions que, forte de sa grande expérience, la Clinique Droits Devant pourra continuer de se développer et d'étendre son champ d'action en même temps que les populations qu'elle dessert.



Avant / Après : l'ensemble de l'équipe de travail de la Clinique Droits Devant sur deux photos, au tout début et à la toute fin de l'année 2017-2018

Crédits photos : Anne Bonnefont, Hana Benveniste, Jose Rodriguez, Jacinthe Poisson, Nicolas Mercier-Lamarche, etc.

